



Licenciement / prime sur objectif et rtt

Par **gaet79**, le **02/01/2008 à 13:28**

Bonjour à tous.

Je sollicite votre aide suite à mon licenciement. Je vais essayer d'être synthétique.

Licenciement pour motif réel et sérieux que je n'ai pas contesté malgré les éléments en ma faveur.

On m'a dispensé de faire mon préavis de 3 mois c'est à dire les mois de juin, juillet, août 07.

Le problème est sur le versement des primes, on ne m'a pas versé ma prime pour les mois de mai, juin et juillet correspondant au trimestre 1 de l'année fiscale 08 (année fiscale du 1er mai au 30 avril). Aucun objectif m'a été fixé alors qu'il est écrit dans mon contrat :

"A ce salaire de base viendra s'ajouter une rémunération variable calculée sur la base d'un plan d'incentive et d'objectifs annuels, ce plan et ces objectifs étant révisables en début de chaque année fiscale (1er mai - 30 avril). Cet incentive représentera 30% du salaire annuel brut à 100% d'atteinte des objectifs soit 11100€ la première année."

D'autre part, je bénéficiais de 2 jours de rtt par mois. Ils ne m'ont pas été payés pour les mois de juin, juillet et août...

J'ai envoyé un recommandé avec AR à la DRH, qui ne m'a pas répondu par écrit mais que j'ai eu au téléphone et qui m'a dit qu'il me devait rien de plus...

Mes questions sont :

Ma prime et mes rtt me sont-ils dus???

Si oui que faire???

Merci pour vos réponses..